

# Fédération Québécoise de Biathlon



**ÉQUIPE DU QUÉBEC & ÉQUIPE DÉVELOPPEMENT**

PROGRAMMES DE LA HAUTE-PERFORMANCE ET DE DÉVELOPPEMENT EN BIATHLON

**FQQB**

## TABLE DES MATIÈRES

### ÉQUIPE DU QUÉBEC ET ÉQUIPE DÉVELOPPEMENT

Sommaire des programmes	3
<hr/>	
<b>SECTION 1: IDENTIFICATION DES ATHLÈTES au MÉES</b>	
1.1 Modalités de gestion du programme d'identification	4
1.2 Identification des athlètes reconnus au sein du MÉES	5
1.3 Méthode de sélection	6
<hr/>	
<b>SECTION 2: ÉQUIPE DU QUÉBEC ET ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT</b>	
2.1 Programme de l'Équipe du Québec	7
2.1.1 Critères de sélection de l'Équipe du Québec	7
2.2 Programme de l'Équipe de Développement	8
2.2.1 Critères de sélection à l'Équipe de Développement	8
2.3 Revue semestrielle de l'attribution des athlètes aux programmes	9
<hr/>	
<b>SECTION 3: SOUTIEN AUX ATHLÈTES</b>	
3.1 Activités, événements et services aux athlètes	10
3.2 Opportunités d'entraînement au Centre de Biathlon de Valcartier	11
3.3 Création de plans annuel ou estival d'entraînement	12
3.4 Services médico-scientifiques	14
3.5 Aide à la postulation aux programmes de bourses <i>SPORTQUÉBEC</i>	14
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	
<b>ANNEXE A</b> Critères d'identification du MÉES aux fédérations sportives	16
<b>ANNEXE B</b> Tableau des priorités de sélection pour identification au MÉES	17
<b>ANNEXE C</b> Absences, exceptions et sanctions	20
<hr/>	

## SOMMAIRE DES PROGRAMMES

La Fédération québécoise de biathlon (FQB), organisme provincial gouvernant la pratique du biathlon au Québec, a mis sur pied un volet de la haute performance et du développement en biathlon, sous les égides de l'Équipe du Québec et l'Équipe de Développement. L'objectif de la FQB pour l'Équipe du Québec (ÉQc) est d'offrir un soutien annuel à l'entraînement des athlètes engagés dans un processus de développement de la haute performance et de l'excellence. Les athlètes pouvant composer l'Équipe du Québec doivent correspondre, au minimum, à la phase de développement de « *s'entraîner à la compétition* », selon le *Modèle de développement à long terme de l'athlète* (MDLTA) de Biathlon Canada. De son côté, la FQB s'engage à offrir des opportunités et un environnement d'entraînement pour les athlètes de l'Équipe de Développement (ÉDev). Ceux-ci se verront aussi invités et soutenus lors des stages estivaux et spécifiques à une phase d'entraînement en cours.

L'Équipe du Québec et l'Équipe de Développement sont des programmes sanctionnés par la Fédération québécoise de biathlon, organisme à but non lucratif. La FQB est l'un des chefs de file dans les organisations provinciales en biathlon au Canada.

### Vision du programme

Les athlètes et entraîneurs de l'Équipe du Québec seront reconnus comme chefs de file parmi leurs pairs au Canada, dans l'objectif de rehausser le standard de pratique du biathlon dans la province et dans le pays.

### Mission du programme

Rehausser les opportunités de développement pour les athlètes et les entraîneurs du Québec souhaitant performer avec succès à tous les niveaux de compétitions.

  
Jean-Philippe Le Guellec  
Entraîneur-chef de la FQB

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DES ATHLÈTES AU MÉES

### 1.1 Modalités de gestion du programme d'identification

- L'entraîneur-chef rassemblera la Table de concertation des entraîneurs (TCE) chaque année, en avril, pour vérifier la liste des athlètes identifiés selon les critères de l'année antérieure. Les identifications sont effectives dès mai pour l'année courante. Une seconde révision sera effectuée avant la phase de compétitions, en novembre, auprès des athlètes identifiés, afin de s'assurer du maintien du respect des exigences d'entraînement et des clauses du contrat d'athlète des équipes du Québec et de développement.
- Le VPHP est la personne responsable au sein de la FQB de la publication annuelle de la Politique de la Fédération sur le processus et les outils de sélection des athlètes identifiés, des membres de l'Équipe du Québec et des membres de l'Équipe de Développement. Le VPHP assure le dépôt de ces politiques lors du Conseil des présidents de la FQB.
- Le VPHP supervise les efforts de l'entraîneur-chef de la FQB et assiste à titre de représentant du CA aux rencontres de la Table de concertation des entraîneurs du Québec.
- Au besoin, le VPHP rend compte au conseil d'administration des différentes recommandations issues des travaux de la Table de concertation des entraîneurs du Québec. Les recommandations sont adoptées par le conseil d'administration de la FQB et publiées formellement à même le « *Guide des membres* ». Le Guide sera accessible pour tous sur le site Web de la FQB dès la mi-mai de l'année d'activités en cours.
- Le VP Domestique est responsable de la mise à jour et de la publication des résultats et des pourcentages des athlètes québécois sur le circuit de la Coupe Québec. La liste sera publiée sur le site Web de la Fédération avant la tenue de l'événement suivant de la Coupe Québec.

## 1.2 Identification des athlètes reconnus au sein du MÉES

Le volet de la haute performance de l'Équipe du Québec est composé, en partie, des athlètes ayant été identifiés aux niveaux Relève, Élite et Excellence par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Pour être identifié, l'athlète doit rencontrer un des critères d'un niveau d'identification du MÉES, peu importe son ordre de priorité, et s'acquitter les engagements requis. Ces informations figurent à l'Annexe B : Priorité de sélection pour identification des athlètes, p.17.

Pour être identifié Excellence, l'athlète devra avoir été sélectionné/e à un programme d'équipe nationale de Biathlon Canada et avoir obtenu un brevet du Programme d'Aide aux Athlètes (PAA) de Sport Canada<sup>1</sup>. Ensuite, jusqu'à 4 Hommes et 4 Femmes pourront être identifiées de niveau Élite et jusqu'à 6 Hommes et 6 Femmes pourront être identifiées de niveau Relève. Tous les hommes et les Femmes qui atteignent les critères de performance du niveau Espoir seront identifiés comme tels.

Pour être identifié dans une catégorie et maintenir son identification, l'athlète doit respecter les critères suivants, ceux-ci étant classés par ordre d'importance :

1. Être membre en règle en tant qu'athlète compétitif de la FQB et d'un club québécois ;
2. Signer un contrat d'athlète ainsi que le Code d'éthique de l'athlète de l'Équipe du Québec, le respecter tout au long de la saison et avoir acquitté ses frais d'équipe et de stage ;
3. Participer aux étapes de la Coupe Québec (minimum 75 % des événements tenus, sauf pour les athlètes de 14 ans et moins où 60 % seront suffisants) ;
4. Participer obligatoirement à la dernière étape de la Coupe Québec ;
5. Satisfaire aux critères d'engagement de son niveau d'identification.

---

<sup>1</sup> Toutefois, dans l'éventualité où un/e athlète québécois/e atteint les critères du brevet sénior sans obtenir ce brevet, la FQB présentera une demande de reconnaissance du statut Excellence pour cet athlète au MÉES du Québec.

### 1.3 Méthode de sélection

La méthode de calcul qui déterminera, de façon objective la performance de chaque athlète pour son identification au MÉES pour une saison, s'étendant du 1er mai au 30 avril d'une année donnée, s'établit comme suit :

#### Niveau Relève et Élite

- Seules sont considérées les épreuves de format individuel. Ainsi, les meilleurs résultats obtenus aux différents événements de la saison en cours seront considérés et comparés au tableau des critères d'identification selon l'ordre de priorité indiqué ;
- Si l'épreuve de poursuite est utilisée, le résultat normalisé servira au calcul ;

Selon le bassin d'athlètes de chacune des années, le tableau de l'Annexe B sera utilisé pour déterminer les athlètes éligibles satisfaisant les critères de performance en suivant l'ordre des priorités indiqué. Ce processus se fera en débutant par la catégorie Hommes et Femmes Sénior et se poursuivra jusqu'à ce que toutes les positions d'identification au MÉES disponibles soient attribuées, ou que la liste d'athlètes éligibles soit épuisée. La liste des athlètes identifiés au MÉES sera publiée chaque année la première semaine de mai, sur le site web de la Fédération.

## SECTION 2 : ÉQUIPE DU QUÉBEC ET ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT

La répartition des athlètes dans les deux programmes suggérés par la FQB se fonde d'abord sur les éléments suivants :

- Être reconnu par le MÉES ;
- Ses performances aux événements de premier niveau (Jeux du Canada, Championnat canadien) ;
- Ses performances aux événements de deuxième niveau (Coupe Québec, Jeux du Québec, Championnat national cadet) ;
- Les recommandations faites par la TCE en considérant les éléments précédents.

## 2.1 Programme de l'Équipe du Québec\*

L'objectif de la FQB pour l'Équipe du Québec est de développer les athlètes de la haute performance de chez nous afin qu'ils puissent représenter la province au sein des différentes équipes nationales de Biathlon Canada. Pour ce faire, la FQB visera à créer des opportunités et à générer des environnements d'entraînement favorables aux athlètes, le tout permettant d'optimiser leur développement tout en les outillant en vue de leurs premières compétitions internationales.

### 2.1.1 Critères de sélection à l'Équipe du Québec (3Qbc)

Les athlètes sélectionnés répondent aux critères suivants :

- Ils/elles satisfont un critère d'identification des niveaux Relève, Élite ou Excellence au MÉES ; ou
- Ils ont participé aux Jeux du Canada ;
- Ils se situent à un écart inférieur à 15 % des meilleurs pourcentages de leur catégorie au Championnat canadien ;
- Ils/elles rencontrent le niveau minimal d'engagement demandé par ces niveaux d'identification, ou aux activités d'entraînement suggéré par la phase d'entraînement « s'entraîner à la compétition » du MDLTA de Biathlon Canada.

Ceci correspond aux athlètes âgés de 17 ans et plus (cat. H/F Benjamin et plus). Des athlètes de catégories Garçon et Fille Sénior (15-16 ans) qui démontrent un niveau supérieur d'expertise peuvent être sujets à faire partie du programme Équipe Québec.

Afin d'assurer la meilleure qualité d'environnement d'entraînement en stage, comme en compétition, l'Équipe du Québec pourra être composée d'un maximum de 12 athlètes réparti selon l'ordre de priorité des critères de sélection atteints par les athlètes. Dans une situation exceptionnelle et afin de garantir des groupes d'entraînement viables et motivants, 4 athlètes par genre, au minimum, composeront l'équipe.

## 2.2 Programme de l'Équipe de Développement

L'objectif de la FQB pour l'Équipe de Développement est de développer les jeunes athlètes afin de leur permettre d'être sélectionnés et représenter leur région sur l'Équipe du Québec. Pour ce faire, la FQB visera offrir des opportunités et un environnement d'entraînement pour ces athlètes, le tout permettant d'optimiser leur développement et de les outiller en vue de leurs premières compétitions nationales.

### 2.2.1 Critères de sélection à l'Équipe de Développement (3Dev) 2019-2020

La sélection des athlètes suit la priorité suivante par niveau de critère : de G/F Séniors, H/F benjamin(e)s, G/F Juniors. Les athlètes doivent répondre aux critères suivants :

- Ils ont rempli les critères de sélection pour participer au Championnat canadien ;  
ou
- Ils se situent à un écart inférieur à 5 % des meilleurs pourcentages de leur catégorie aux Jeux du Québec ; ou
- Ils se situent à un écart inférieur à 18 % des athlètes remportant le cumulatif général des points de la Coupe Québec dans leur catégorie ; ou
- Ils ont remporté une médaille d'Or ou d'Argent au Championnat national cadet ;

de plus :

- Ils ont participé à au moins 60 % des épreuves de la Coupe Québec ; et
- Ils sont introduits au tir de calibre .22, ont une carabine prêtée par leur club, ou personnelle, et maîtrisent les managements de base d'une arme à feu en biathlon ;

Ceci correspond davantage aux athlètes âgés de 13 à 15 ans (cat. G/F Junior à Sénior) démontrant un niveau supérieur d'expertise selon leur niveau de développement. Afin d'assurer la meilleure qualité d'environnement d'entraînement en stage, l'Équipe de Développement pourra être composée d'un maximum de 16 athlètes répartis selon l'ordre de priorité des critères de sélection atteints par les athlètes. Dans une situation exceptionnelle et afin de garantir des groupes d'entraînement viables et motivants, 5 athlètes par genre, au minimum, composeront l'équipe.



Éléments aussi considérés par la TCE (sans ordre de priorité) :

- Performance générale de la saison de compétition précédente ;
- Performance lors des évaluations de progression aux stages de préparation (tESTival) ;
- Effort et performance générale démontrée à l'entraînement ;
- Attitude et influence positive sur l'équipe ;
- Ponctualité ;
- Assiduité.

\*NOTE : Lors de situation jugée exceptionnelle pour un/e athlète, la TCE pourra être convoquée afin d'analyser la situation et soumettre une recommandation d'ajout, ou de retrait, de l'athlète.

### 2.3 Revue semestrielle de l'attribution des athlètes aux programmes

Au début du mois de novembre de l'année d'activités en cours, une seconde révision des athlètes identifiés sera effectuée avant la phase de compétitions. L'entraîneur-chef convoquera la TCE pour vérifier la liste d'athlètes et s'assurer du maintien du respect des exigences d'entraînement, de même que les clauses du contrat d'athlète des équipes du Québec et de développement, en fonction des critères suivants :

- Démonstration d'une progression de la performance en comparant les résultats obtenus des stages estivaux et automnaux des deux dernières saisons d'entraînement, toujours selon sa phase de développement (monitorage, tests, épreuves d'entraînement, compétitions [si applicable]) ;
- Tout au long de la saison estivale d'entraînement, l'athlète devra avoir démontré un travail engagé, soutenu et une participation exemplaire aux entraînements et activités de l'Équipe du Québec. Ceci par un engagement manifeste à un mode de vie qui favorise l'entraînement et la préparation pour le biathlon selon la phase de développement de l'athlète (monitorage, assiduité, rendement et comportement à l'entraînement) ;
- Démonstration d'habiletés sociales et capacité à évoluer et contribuer à l'environnement d'équipe ;
- Démonstration d'une prise en main personnelle et d'autonomie ;

- Démonstration d'une, ou plusieurs habiletés mentales de base selon sa phase de développement.

## **SECTION 3 : SOUTIEN AUX ATHLÈTES**

---

Les membres de l'Équipe du Québec et de l'Équipe de Développement peuvent recevoir un suivi et des services d'entraînement via le Centre provincial d'entraînement de Valcartier, ainsi que lors des stages d'entraînement. Pour accéder aux services, l'athlète doit, entre autres, s'engager à respecter les conditions de son contrat d'athlète ainsi que ceux stipulés ci-haut selon les différents programmes d'entraînement.

### **3.1 Activités, événements et services aux athlètes**

#### Stages de préparation

Le calendrier prévoit plusieurs stages de préparation répartis selon les différentes phases du plan annuel d'entraînement. Tous les athlètes des Équipes du Québec et de Développement y sont invités. Un nombre minimal de présences en saison estivale est exigé et varie entre les deux équipes. L'athlète devra avoir signifié son intention de participer à un forfait de stage dans son fichier de frais. Il doit retourner ce fichier à l'entraîneur-chef de la FQB par courriel au plus tard le 7 juin 2019.

#### Stages de préparation nord-américains

Les athlètes qui participeront à ces stages seront soutenus par le personnel de la FQB.

Les événements ciblés tenus à l'extérieur de la province sont :

- Stage en première neige et sélections aux tours 1 de la Coupe UIB et Coupe du Monde (souvent à Canmore, AB) ;
- Épreuves de sélection aux Championnats du Monde Benjamin et Junior.

\*Certains athlètes de l'équipe de Développement peuvent se voir invités à ces stages.\*

Stages de préparation 2019			
V/Alcatraz I	Québec	150,00 \$	<b>1-2 Juin</b>
MSA	Beaupré	550,00 \$	<b>24 - 28 Juin</b>
tESTival'19	Québec	425,00 \$	<b>22 - 26 Juillet</b>
NorAm SkiRoue	Québec	240,00 \$	<b>9 - 11 Août</b>
V/Alcatraz II	Québec	425,00 \$	<b>12 - 16 Août</b>
V/Alcatraz III	Québec	ÉQbc 350\$ ÉDév 170\$	<b>17 - 20 Oct</b> <b>19 - 20 Oct</b>
Glisse Boréal	Forêt Mo	175,00 \$	<b>AEC</b>
ÉclaireCongelé	Canmore	1000,00 \$	<b>AEC</b>

### Coupe NorAm

Par leur profile de développement dans le biathlon selon le MDLTA de Biathlon Canada, les athlètes de l'Équipe du Québec sont ciblés pour évoluer sur les tranches de la Coupe NorAm tenues à l'extérieur du Québec. Les déplacements vers les tranches ayant lieu dans l'Est dépendront largement des budgets de la FQB et pourront être sujets à des frais de participation par les athlètes éligibles. Lors de participation à une tranche, les athlètes seront supportés par un entraîneur de la FQB, ainsi que par un technicien de préparation des skis (si le budget le permet).

### 3.2 Opportunités d'entraînement au Centre de Biathlon de Valcartier

La grille tarifaire de l'offre d'entraînement au Centre de Biathlon de Valcartier (CBV) figure ci-dessous. Les montants sont établis selon la région d'appartenance d'un/e athlète et assurent des séances d'entraînements supervisés au site. Les athlètes disposent maintenant d'un choix de s'entraîner à la carte au CBV, leur offrant flexibilité et des prix abordables pour leur pratique annuelle en biathlon. Il relèvera donc de la responsabilité des athlètes de remplir le document et d'acquitter leurs frais auprès de la FQB.

<b>Opportunités d'entraînement annuel à Valcartier</b>			
Semaines à la carte			
	2 entraînements/sem	3 entraînements/sem	5 entraînements/sem
Athlète Visiteur	35,00 \$	50,00 \$	80,00 \$
Athlète Local	45,00 \$	60,00 \$	90,00 \$

Cette offre comprend seulement des entraînements supervisés au centre de biathlon de Valcartier avec l'Entraîneur Chef de la FQB et vous permet de choisir une ou des semaines spécifiques.

### 3.3 Création de plans annuel ou estival d'entraînement

Un suivi sera fait avec tout entraîneur de club ayant un athlète utilisant le service de création de PAE de l'Équipe du Québec. Les athlètes identifiés relèvent et plus seront suivis par un physiologiste du sport afin d'analyser leur charge intégrée de l'état de l'entraînement.

<b>Plans Annuel d'Entraînement (PAE) personnalisé</b>		
<b>Périodisation par Phases</b>	<b>ANNUEL</b>	<b>ESTIVAL</b>
Comprend un plan annuel périodisé et personnalisé par phases:	<b>300,00 \$</b> 48 semaines 4 phases (mai à mars)	<b>100 \$</b> 12 semaines 2 phases (mai à septembre)
<b>+ Mésocycles</b>		
Poussez votre planification annuelle d'une coche avec une écriture plus spécifique, divisant les phases d'entraînement en succession de blocs d'entraînement	<b>400,00 \$</b> 8 à 12 Blocks (4 à 6sem / block)	<b>150,00 \$</b> 3 à 4 blocks (3 à 4 sem / block)
<b>+ Microcycles</b>	<b>550,00 \$</b>	<b>200,00 \$</b>
Ne laissez rien au hasard avec une planification semaine par semaine de votre entraînement, en conséquence de votre plan annuel, vos contraintes d'horaire et une adaptation spécifique de votre entraînement à votre réalité.		

### Ventilation des frais

Les frais des différents stages de préparation et de supervision à l'entraînement servent à couvrir l'étendue des dépenses suivantes (ceci n'est pas une liste exhaustive) :

- Tous frais logistiques rattachés à un stage, une compétition ou un événement/entraînement donné (i. e : logement, transport, frais de participation, etc.) ;
- Tous frais en lien avec le salaire de l'équipe de soutien (entraîneur, technicien présent à un stage, une compétition, ou un événement/entraînement donné ;
- Dans le cas des entraînements à Valcartier, des frais fixes de 15 \$/membre/jour pour son utilisation doivent être payés par tout utilisateur. Ces frais sont inclus dans les prix des services et des stages de préparation décrits ci-haut.

### Paiement des frais

Les chèques (postdatés) pour payer l'inscription aux stages de préparation et les services aux athlètes, ainsi que le code d'éthique signé, devront être retournés à la FQB au plus tard le **vendredi 7 juin 2019**.

Un montant de 25 \$ sera ajouté pour chaque semaine de retard (pour une pénalité maximale de 100 \$), comme suit :

10 au 14 juin Votre montant total + 25 \$

17 au 21 juin Votre montant total + 50 \$

24 au 28 juin Votre montant total + 75 \$

1 au 5 juillet Votre montant total + 100 \$

---

Des frais de 75 \$ seront ajoutés pour tout chèque sans provision.

L'athlète qui n'aura pas acquitté la totalité de ses frais **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019** perdra automatiquement accès à tous les services comme membre de l'Équipe du Québec ou de Développement, ce jusqu'à ce que ses frais (incluant toutes pénalités) soient complètement acquittés.

### 3.4 Services médicaux sportifs

Les demandes de services scientifiques présentées à l'Institut national du sport du Québec [INSQ] regroupent : la préparation physique, le suivi médical et la physiothérapie, la préparation mentale, la nutrition et certains suivis en laboratoire de physiologie de l'exercice. Ces services sont également disponibles à travers 8 Centres régionaux d'Entraînement Multi-Sports [CREMS] dans la province. Une demande par la FQB peut être faite pour toute région détenant un ou des athlètes reconnus de niveau Relève et plus au sein du MÉES. La demande doit être acheminée à l'entraîneur-chef de la FQB.

### 3.5 Aide à la postulation aux programmes de bourses *SPORTSQUÉBEC*

La FQB effectuera la représentation des athlètes éligibles auprès des organismes membres du programme de bourse aux athlètes de *SPORTSQUÉBEC*.

À la suite de la présentation des dossiers aux diverses fondations et à leur acceptation, ainsi qu'en fonction de leurs critères de sélection respectifs, les noms des athlètes dont la candidature à une bourse aura été acceptée seront affichés sur le site web de la FQB.

La FQB encourage les parents, entraîneurs et athlètes à rechercher les divers programmes de bourses et subventions aux athlètes pouvant être offerts dans leur région respective.

Enfin, la FQB offre son soutien, aux athlètes qui le désirent, dans l'élaboration de leur porte-folio et la composition de lettres de recommandation.

# Fédération québécoise de Biathlon



**ANNEXES**

**FQQB**

## ANNEXE A

### **Critères d'identification du MÉES aux fédérations sportives québécoises — Édition 2017-21**

Les définitions des niveaux d'athlètes identifiés par la fédération sportive québécoise auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [MÉES] font partie des normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence [PSDE]. Elles doivent être utilisées et véhiculées intégralement, comme suit :

#### **1. Athlètes identifiés de niveau Excellence**

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « Sénior » ou « Développement » par Sport Canada. De plus, lors de circonstances exceptionnelles et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier de l'équipe canadienne sénior, non supporté par le PAA de Sport Canada.

#### **2. Athlètes identifiés des niveaux Élite et Relève**

L'identification de ces athlètes auprès du Ministère est l'entière responsabilité de la fédération.

**Élite** : Il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification. Il s'agit des athlètes susceptibles de rejoindre l'équipe canadienne de 1<sup>er</sup> niveau [Séniors]. Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère.

**Relève** : Il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification. Ce sont les athlètes de niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « Élite ». Il s'agit des athlètes susceptibles de rejoindre l'équipe canadienne de 2<sup>e</sup> niveau [juniors]. Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère.

#### **3. Athlètes identifiés de niveau Espoir**

Toutes les fédérations dont les disciplines sont admissibles ou soutenues dans le cadre du PSDE peuvent identifier des athlètes de niveau « Espoir » auprès du Ministère, en conformité avec les normes du PSDE.

**Espoir** : Les athlètes de niveau « Espoir » sont identifiés à ce titre par leur fédération sportive respective à partir de la définition inscrite dans leur modèle de développement de l'athlète. Cette définition de la catégorie « Espoir » doit prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- a. Les athlètes respectent les critères des athlètes engagés dans une démarche d'excellence ;
- b. Les conditions d'encadrement sont appropriées [qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition] selon le modèle de développement de l'athlète.

La FQB reconnaît les catégories Garçons/Filles Juniors [13-14 ans] à Hommes/Femmes Benjamin(e)s [17-18 ans] comme étant le niveau de performance menant à la catégorisation Espoir par le biais des performances indiquées au tableau de l'annexe B.



**ANNEXE B**

<b>Priorité de sélection pour identification des athlètes 2019-2020</b>	
<b>Admissibilité générale</b>	<p style="text-align: center;">Athlètes âgés/es d'au moins 12 ans;</p> <p>membres de la FQB s'engageant via le contrat d'athlète à se conformer au code de conduite;</p> <p>détenant au minimum un permis de mineur du maniement des armes à feu si pratiquant avec une carabine cal .22.</p>

<b>Excellence</b>
<p>Selon les nominations de Biathlon Canada au Programme d'aide aux athlètes (PAA) approuvé par Sport Canada ou pour les athlètes non brevetés ayant satisfait les critères de nominations à l'équipe nationale senior et recevant une identification à titre exceptionnelle du MÉES.</p>

<b>Élite</b>					
<b>8 athlètes (4 hommes/4 dames)</b>					
<b>Critères &amp; Ordre de priorités</b>		<u>Priorité 1</u>	Les athlètes répondant aux critères pour l'obtention d'un brevet de Sport-Canada au-delà des places disponibles ;		
		<u>Priorité 2</u>	Un top 60 en <b>Coupe du Monde OU</b> un top 40 en <b>Coupe UIB</b> ; ou		
		<u>Priorité 3</u>	Les athlètes nommés à l'équipe nationale de développement U24 de Biathlon Canada; ou		
			H	D	
	<b>Seniors</b>	<u>Priorité 4A</u>	<4%	< 6%	sur 1 de 3, ou sur 1 de 4 épreuves* <b>Championnat canadien</b> , ou
		<u>Priorité 4B</u>	< 6%	< 10%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 <b>Championnat canadien</b> , ou
		<u>Priorité 5</u>	< 8%	< 11%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 <b>Épreuves de sélection de Biathlon Canada.</b>
<b>Engagement</b>	<p>Représenter le Québec au Championnat canadien (si le calendrier de compétitions le permet);</p> <p>Suivre un plan d'entraînement annuel** totalisant un minimum de 450heures d'entraînement sur environ 48 semaines;</p> <p>Participer à au moins 2 étapes de la Coupe Québec et 1 tranche de la Coupe NorAm (si le calendrier de compétitions le permet);</p> <p>Participer aux épreuves de sélection des différents circuits de l'UIB: Coupe du monde et UIB;</p> <p>Participer à au moins 3 stages d'entraînement estival et 1 stage de préparation précompétition sanctionné par la FQB.</p>				

Relève					
12 athlètes (6 hommes / 6 dames)					
Critères & Ordre de priorités		<u>Priorité 1</u>	Les athlètes répondant aux critères d'identification Élite au-delà des contingents; ou		
		<u>Priorité 2</u>	Les athlètes sélectionnés pour participer aux tours internationaux de l' <b>UIB</b> ; ou		
		<u>Priorité 3</u>	Les athlètes nommés à l'équipe nationale de développement U20 de Biathlon Canada; ou		
Critères & Ordre de priorités	<b>Juniors</b>		H	D	
		<u>Priorité 4A</u>	< 8%	<10%	sur 1 de 3 épreuves <b>Jeux du Canada</b> , ou
		<u>Priorité 4B</u>	<11%	< 12%	moyenne de 2 épreuves sur 3 <b>Jeux du Canada</b> , ou
		<u>Priorité 5A</u>	< 7%	< 9%	sur 1 de 3, ou sur 1 de 4 épreuves <b>Championnat canadien</b> , ou
		<u>Priorité 5B</u>	< 8%	<11%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 <b>Championnat canadien</b> , ou
		<u>Priorité 6</u>	< 8%	< 10%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 <b>Épreuves de sélection de Biathlon Canada</b> .
Engagement	<p>S'entraîner à raison d'au moins 4 séances spécifiques en biathlon par semaine ;</p> <p>Suivre un plan d'entraînement annuel totalisant un minimum de 350heures d'entraînement sur environ 48 semaines;</p> <p>Participer à au moins 3 étapes de la Coupe Québec et 2 tranches de la Coupe NorAm ;</p> <p>Participer aux épreuves de sélection des différents circuits de l'UIB: Coupe UIB Junior, CHMJ;</p> <p>Participer à au moins 2 stages d'entraînement estival et 1 stage de préparation précompétition sanctionné par la FQB.</p>				

<b>Espoir</b> <b>(nominations par catégorie, et ordre de priorité)</b>	
Critères	<p>Les athlètes répondant aux critères d'identification de niveau Relève au-delà des contingents; ou</p> <p>Les athlètes gars/filles seniors à Hommes/Femmes Juniors ayant participé au Championnat canadien; ou</p> <p>Les athlètes détenant au moins 50pts au pointage cumulatif du circuit de la Coupe Québec; ou</p> <p>Les 4 meilleurs athlètes au cumulatif de chaque genre aux événements de sélection régionale en vue d'événements de niveau provincial.</p>
Engagement minimum	<p>S'entraîner activement au minimum 4hrs par semaine (ex: 4 séances de 1h00);</p> <p>Participer à au moins 2 séances spécifiques et supervisées en biathlon/semaine (via un club reconnu ou le mouvement des cadets);</p> <p>S'entraîner au minimum sur une période de 45 semaines par année en biathlon.</p>

NOTES	<p style="text-align: center;"><u>Seules les épreuves individuelles sont considérées dans le processus de sélection à l'identification des athlètes auprès du ministère.</u></p> <p>* Les pourcentages sont calculés à partir du meilleur temps d'une épreuve qui = 100%; Si un écart de plus de 3% sépare le meilleur pourcentage du 2e pourcentage, alors l'écart sera calculé à partir du 2e pourcentage.</p> <p>Si un écart de plus de 8% sépare le meilleur pourcentage du 2e pourcentage, alors seul le premier pourcentage comptera.</p> <p>** Tout PAE devra être soumis à l'entraîneur-chef de la FQB pour validation et approbation.</p>
-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ANNEXE C

### **Absences, exceptions et sanctions**

#### Absences :

Pour être justifiée, toute absence d'un athlète aux activités décrites dans son programme d'entraînement, d'une compétition ou du Championnat canadien, devra être signalée **avant l'événement** à l'entraîneur-chef de l'Équipe du Québec par l'entraîneur-chef du club respectif.

Si l'absence de l'athlète survient lors d'une étape de la Coupe Québec et est justifiée, la moyenne du pourcentage obtenu lors des autres épreuves de sélection auxquelles l'athlète aura participé sera utilisée comme résultat.

Aucun pourcentage ne sera alloué à un athlète qui est disqualifié ou à qui survient un événement imprévu qui l'empêche de terminer son épreuve. L'athlète doit donc prévoir participer à l'ensemble des compétitions s'il veut optimiser ses chances d'être sélectionné aux délégations de compétition en jeu.

#### Athlètes à l'extérieur.

Les raisons généralement acceptées où l'athlète est à l'extérieur pour représenter sa région, le Québec, ou le pays :

- Pour représenter sa province à des épreuves de sélection d'équipe nationale ;
- Pour représenter son pays sur un tour de compétition internationale ;
- Il doit participer à une compétition du championnat régional des cadets pour se qualifier lui et/ou son équipe pour participer au Championnat provincial des Cadets ;

#### Blessure et exception :

- Les raisons évoquées seront étudiées et jugées. Les justifications généralement acceptées sont :
- Maladie ou blessure : Toute intention d'absence à un stage ou une compétition doit être signalée avant l'événement et doit être appuyée par une pièce justificative acceptée : billet écrit provenant d'un professionnel de la réadaptation

en cas de blessure musculo-squelettique et/ou d'un billet médical provenant d'un professionnel de la santé accrédité.

Si une situation se produit pendant le déroulement d'un événement, un avis médical verbal, confirmé immédiatement ou ultérieurement par voie électronique, sera aussi accepté.

- Exception : seul un cas de force majeure sera pris en considération pour bénéficier d'une exception. Ne seront pas reconnus, par exemple : une sortie en famille, un voyage scolaire ou d'autres occasions similaires.

#### Sanctions pour manquements :

- Les manquements suivants font sujet d'application de sanction : toute forme d'inconduite jugée suffisamment grave (harcèlement, intimidation, bizutage, etc.), le non-respect des clauses prévues au contrat de l'athlète, ou plusieurs absences non justifiées à un ou plusieurs événements identifiés (par exemple : Championnat canadien, coupe Québec, stages de préparation). En fonction de la sévérité et de la récurrence du manque de l'athlète la sanction encourue sera : en premier lieu, la perte de son statut d'identification du MÉES ; la sanction peut ensuite s'étendre jusqu'à l'exclusion du programme de l'Équipe du Québec de la FQB.